



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-75 modifiant le Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage auquel réfère l'article 5 du Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald est modifié par l'agrandissement de la zone 240.1 à même une partie de la zone 241.1, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A .

Adopté le 16 août 2010

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Marlyne Turgeon

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 SEPTEMBRE 2010